

Biplex+[®], posé en un clin d'oeil

- Se coupe tout simplement à la dimension requise, même sur le toit
- Se plie aisément autour des contours complexes (exemple : mansardes)
- S'agrafe ou se cloue facilement
- Une seule personne suffit pour la manipulation et la pose
- Se pose environ 40% plus vite que les matériaux conventionnels
- Est disponible en plaques et rouleaux, ce qui limite les pertes de découpe.

Biplex+[®], un petit '+' fait une grande différence

Biplex+[®] est certifié ATG en tant que plaque de sous-toiture (certificat ATG 1928) et a obtenu le label européen CE EN 13859-1.

Instructions de pose

Les plaques de sous-toiture Biplex+[®] sont posées sur des traverses et des chevrons en bandes horizontales, en commençant au niveau de la corniche. Le chevauchement « horizontal », qui dépend de la pente du toit (α), est calculé suivant la formule : $40/\sin \alpha^\circ$ (en mm), varie de 120 mm (pente à 20°) à 40 mm (pentes fortes).

Les joints « verticaux » des plaques doivent se chevaucher jusqu'à la traverse ou jusqu'au chevron suivant. Sur chaque traverse ou chevron est fixée une latte de 15 mm d'épaisseur minimum qui maintient les plaques en place. Ensuite, les voliges sont fixées sur les lattes. L'espace entre les voliges et la sous-toiture permet l'écoulement des éventuelles infiltrations d'eau. La façon dont la continuité de la sous-toiture est réalisée pour les différents détails de toiture (exemple : gouttière) est indiquée dans la N.I.T. 175 du C.S.T.C. Il est important de toujours veiller à ce que la face inférieure de la sous-toiture s'écoule dans la corniche.

Si la sous-toiture est endommagée pendant les travaux de toiture, la plaque concernée sera remplacée avant de poser le revêtement. La pose du revêtement de toiture doit être réalisée au plus tard 9 semaines après la pose de la sous-toiture et ce, afin d'empêcher que les rayons UV endommagent cette dernière.

Nos conseils techniques relatifs à l'application de nos produits n'engagent nullement le producteur. La responsabilité en termes d'application ou d'utilisation incombe à l'acheteur. Cette responsabilité s'étend également aux licences détenues par des tiers. Les données techniques concernant nos articles sont des valeurs indicatives.

Biplex+[®] est une marque déposée de la firme IPB sa.